

F.B.D.B. - Acte créateur

Source : Acte créateur et Code de déontologie de la F.B.D.B., 1990. Document accepté par l'Assemblée Générale du 22/9/90. Modifié par l'Assemblée générale du 28/02/1993.

Modification : Section 2.3.1. Paragraphe 2 du point "B. Diffusion des données atlas", le mot "site" est remplacé par "quadrat géographique" pour correspondre à la définition de la "donnée résumée" du Code de déontologie.

La **Fédération des Banques de Données Biogéographiques (A.S.B.L.)** a comme premier objectif la création d'un réseau d'échanges d'informations, de ressources et de données entre différentes Banques de données de répartition de la faune et de la flore. Cette structure vise aussi la coordination des actions menées par les différentes banques de données dans le cadre de la gestion et de la conservation de la Nature. Elle pourra servir d'intermédiaire pour l'échange d'informations avec d'autres organismes de banques de données nationaux et internationaux. Le réseau est coordonné par le C.A.D.D.E.B. (Centre d'Analyse et de Diffusion de Données Ecologiques et Biogéographiques), actuellement basé à Louvain-la-Neuve, sous le contrôle direct de la Fédération.

La situation actuelle des différentes banques de données biogéographiques conduit à la situation suivante :

- Les parts de compétences comme le stockage, la gestion et l'analyse des données qui sont propres à chacune des banques de données ne sont pas partagées.
- Il est actuellement impossible de savoir où se trouve la référence ou la copie originale d'un ensemble de données magnétiques. Les fichiers de données et les fichiers dictionnaires, c'est-à-dire ceux qui servent de référence, croissent de manière désordonnée dans chacune des banques et les données sont indexées de manière équivoque. Aucune des banques n'utilise des références identiques.
- Dans le cadre de la réponse aux études d'incidence, il est actuellement techniquement impossible de faire le tour de toutes les banques de données pour faire l'inventaire complet d'un site dans des délais raisonnables.

Cette situation impose la mise en oeuvre d'activités qui, tout en garantissant le respect de la propriété des données, permettent de les standardiser et de les échanger. Trois niveaux d'utilisation des données peuvent être distingués :

- A) Vérification de l'intégrité des données

Une copie de (au moins) la partie commune à toutes les données - le lieu et la date d'observation, le nom d'espèce, l'auteur de la donnée (contributeur) et le lieu de dépôt de la copie originale - doit être envoyée de chaque banque vers le C.A.D.D.E.B. qui se charge de :

- 1) vérifier l'intégrité des données et mettre à jour les fichiers dictionnaires (localités, taxonomie, ...) ;
- 2) rechercher les duplicatas et synchroniser les données par une indexation univoque ;
- 3) renvoyer ces fichiers vérifiés et synchronisés aux banques respectives. Ne garder une copie de ces données que pour pouvoir réaliser des synchronisations ultérieures.

Le C.A.D.D.E.B. s'engage de manière contractuelle à garantir aux banques de données la non-utilisation (analyses, publications, ...) de leur données.

Ces trois points représentent l'activité minimale de standardisation en dessous de laquelle toute Fédération de banques de données n'a aucun devenir, déniait tout l'intérêt de la création d'un réseau d'échange de données entre celles-ci.

- B) Diffusion des données "atlas"

Le deuxième niveau d'activités qui est développé est la création de fichiers résumés, qui ne comprennent que les données de type "atlas". Ces données sont diffusées sous la forme de cartes de répartition, d'inventaires de sites et de profils d'évolution de la répartition. La publication par des tiers fait toujours l'objet d'une autorisation préalable des auteurs et contributeurs. La diffusion est rétribuée financièrement, en fonction de l'usage des données. Les tarifs seront définis par la F.B.D.B. Une copie de ces données sera archivée à l'I.R.Sc.N.B.

- C) Analyses des données

Le troisième niveau d'activités est la promotion de recherches et la réalisation d'analyses de données en commun. Le C.A.D.D.E.B. offrira à ceux qui le désirent les moyens de réaliser des analyses biogéographiques (facteurs de répartition, aires biogéographiques, types de distribution, ...) ou des études plus spécifiques telles que la détermination des espèces rares ou à haute valeur biologique, le suivi de l'évolution des répartitions, ... Le C.A.D.D.E.B. jouera un rôle moteur dans les études intégrant plusieurs groupes taxonomiques comme c'est le cas pour l'étude de la qualité biologique d'un site ou du suivi de la qualité de l'environnement en général. Accessoirement, le C.A.D.D.E.B. pourra aussi se charger de l'encodage de

données pour les groupes de travail qui ne disposent pas d'une structure d'encodage.

Actuellement, le C.A.D.D.E.B. est en train de mettre en place la structure du réseau de communication et la structure d'accueil des données (base de données relationnelle SQL). La mise en oeuvre de la vérification de l'intégrité des données sera sa première activité.

Les membres de la Fédération sont libres de s'impliquer dans les trois niveaux d'activités. La participation à la Fédération n'entraîne aucune obligation de participation au réseau d'échanges de données. Les membres gardent toujours la possibilité de se retirer du réseau à tout moment, avec les données dont ils sont les inventeurs. Le développement des deuxième et troisième niveaux d'activités seront envisagés par la suite, quand un code déontologique d'utilisation des données sera opérationnel.

Pour devenir membre ou obtenir des renseignements complémentaires, il suffit d'écrire à ou prendre contact avec :

Dr. Marc Dufrêne

Unité d'Ecologie et de Biogéographie. Place Croix du Sud, 5. B-1348 Louvain-la-Neuve.